

jessy-luc pieces autos motos
5 Rue du Chêne Heleuc
56910 CARENTOIR**Facture**Numéro de client 10096348
Date de facture 08/02/2025Numéro de facture SFR-00315572
Date d'échéance 22/02/2025**Le montant total de votre facture : € 63.48 (TVA € 10.58)**

Pour le détail de la facture, veuillez consulter le verso de la facture.

Votre compte bancaire sera débité à la date d'échéance indiquée.

montant HT	TVA	Montant de la TVA	Total
€ 52.90	20%%	€ 10.58	€ 63.48

Une indemnité forfaitaire de €40 pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L 441-3 et L 441-6 du code de commerce

IBAN
FR7630003000590002014441035BIC/SWIFT
SOGEFRPPXXXRéférence de paiement
SFR-00315572

Siège Social : 2-12 rue du Chemin des Femmes 91 300 Massy

Certification de Service de Télésurveillance Type P3
Référentiel I31, certification n°:144.98.31
www.cnpp.com

La société SECTOR ALARM SAS RCS Evry 402 490 866 – TVA intracommunautaire FR23402490866 est titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-091-2119-11-12-20200699856 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient."

Détails de la facture

Installation : jessy-luc pieces autos motos
Adresse : 5 Rue du Chêne Heleuc 56910 CARENTOIR

Concept	Unité	Prix	Remise	Du	Au	Montant
Maintenance et télésurveillance	1.00	55.08		22/02/2025	21/03/2025	€ 55.08
Composants supplémentaires	1.00	6.00	2.40	22/02/2025	21/03/2025	€ 3.60
Composants supplémentaires	1.00	4.80		22/02/2025	21/03/2025	€ 4.80
Montant total						€ 63.48

Montant de la facture (TVA € 10.58) € 63.48



Certification de Service de Télésurveillance Type P3
Référentiel I31, certification n°:144.98.31
www.cnpp.com

Siège Social : 2-12 rue du Chemin des Femmes 91 300 Massy

La société SECTOR ALARM SAS RCS Evry 402 490 866 – TVA intracommunautaire FR23402490866 est titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-091-2119-11-12-20200699856 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient"